

CONSEIL REGIONAL  
cr.ajaccio@notaires.fr

BASTIA, le 13 janvier 2020

Dossier suivi par  
Julie SCARTABELLI  
julie.scartabelli@notaires.fr

NOTO PRESCRIPTIVE + SUCCESSION SUSINI Claire-Marie  
1004898 /JYG /JS /  
Vos réf. :

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site du Conseil régional des notaires, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Julie SCARTABELLI, les 23 Décembre 2019 et 2 Janvier 2020

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P°...Maître Julie SCARTABELLI  
Service formalités



2 Rue Chanoine Colombani 20200 BASTIA  
Tél. 04 95 32 85 50 Fax. 04 95 36 19 41 e-mail : scp.grimaldi@notaires.fr

Pour mieux vous servir nous sommes équipés du système VISIO

**ETUDE FERMEE LE SAMEDI ET LE MERCREDI APRES MIDI**  
**TOUT REGLEMENT DE SOMME SUPERIEURE A 3000 € DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE EFFECTUÉ AU MOYEN D'UN VIREMENT BANCAIRE**  
ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION AGRÉÉE – LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ.

## COMMUNE DE RUTALI (HAUTE CORSE)

### AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Julie SCARTABELLI, les 23 Décembre 2019, et 2 Janvier 2020 officier public, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Me Antoine GRIMALDI et Me Jean-Yves GRIMALDI, Notaires associés" titulaire d'un office notarial à BASTIA (Haute-Corse) 2 Rue Chanoine Colombani, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit des personnes ci-après nommées :

Madame Nicole CORDOLIANI, secrétaire, demeurant à SAINT-FLORENT (20217) Place de l'église. Née à ENGHEN LES BAINS (95880) le 26 janvier 1969. Célibataire.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.

Madame Lucie PARODI, retraitée, demeurant à FURIANI (20600) hameau du Soleil Tintorajo. Née à FURIANI (20600), le 23 août 1937. Veuve de Monsieur Ange CORDOLIANI.

Monsieur Jean-Marc CORDOLIANI, infirmier, demeurant à FURIANI (20600) 480 allée des arbousiers. Né à BASTIA (20200) le 9 mai 1961. Ayant conclu avec Madame Michelle MURATI un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 21 mai 2001, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de BASTIA le 21 mai 2001. Contrat non modifié depuis lors.

Madame Marie-Claire CORDOLIANI, retraitée, demeurant à BASTIA (20600) Logis de Montésoro Bâtiment B19. Née à RUTALI (20239), le 22 janvier 1940. Veuve de Monsieur Pierre Marie NIELLINI et non remariée.

Madame Marie-Françoise CORDOLIANI, retraitée, épouse de Monsieur Charles Louis ORSINI, demeurant à BASTIA (20600) résidence Saint Michel Porte B - Lupino. Née à RUTALI (20239) le 9 janvier 1944. Mariée à la mairie de RUTALI (20239) le 21 août 1965 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Agissant en qualité d'ayants-droits de :

Madame Claire Marie SUSINI, en son vivant ménagère, épouse de Monsieur Jean François PELLEGGRI, demeurant à RUTALI (20239). Née à RUTALI (20239), le 9 avril 1886. Mariée à la mairie de RUTALI (20239) le 15 mai 1905 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Décédée à RUTALI (20239) en son domicile, le 28 octobre 1932.

Désignation :

1/Une parcelle de terre non bâtie, cadastrée sous le n°111 section B, lieudit « Infernaccia » pour 41a 80ca.

2/Une parcelle de terre, cadastrée sous le n°525 section B, lieudit « Rutali » pour 55ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière »*

Pour avis le notaire, Maître Julie SCARTABELLI  
[Scp.grimaldi@notaires.fr](mailto:Scp.grimaldi@notaires.fr)